

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 01/10/18
Transmission préfecture le : 01/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1103947-DE-1-1
Du : 01/10/18
Délibération exécutoire le : 01/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
COLLEGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX : DOTATIONS
COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2018**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2017-CD-3-5637.1 en date du 20 octobre 2017 relative à la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux pour l'exercice 2018 et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des dotations complémentaires ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I –Fonctionnement.

1/ Décide l'attribution de dotations dédiées aux charges d'administration et de logistique :

- Au titre de dotations ponctuelles :

- 1 000 € au collège Jean Lurçat à Achères pour le financement des dépenses au titre de la célébration du cinquantenaire de l'établissement ;
- 2 780 € au collège La Mare aux Saules à Coignières pour les réparations de matériels de cuisine ;
- 2 813 € au collège Paul Bert à Chatou pour la réparation du lave-vaisselle de la sa demi-pension,
- 820 € au collège Saint Exupéry à Vélizy-Villacoublay au titre des charges 2017 des 4 logements mis à la disposition du personnel du collège par la Municipalité de Vélizy-Villacoublay, en complément des 3 400 € d'ajustement perçu avec leur Dotation Globale de Fonctionnement 2018.
- Au titre de déménagement/manutention :
- 8 000 € au Lycée International de Saint Germain-en-Laye pour le déménagement du logement de fonction d'un cuisinier vers un relogement provisoire au collège Les Hauts Grillets à Saint Germain-en-Laye, des bureaux de la section Primaire et du gymnase, dont les travaux de restructuration sont prévus à l'été 2018.

Dit que ces dotations d'un montant total de 15 413 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental article 65511.

II- Investissement.

Décide l'attribution de subventions complémentaires d'investissement aux 4 établissements désignés ci-après :

- Collège Blaise Pascal à Plaisir : 20 000 € pour le renouvellement de l'équipement en mobilier du Centre de Documentation et d'Information ;
- Collège Le Rondeau à Rambouillet : 25 000 € pour le renouvellement de l'équipement en mobilier du Centre de Documentation et d'Information,
- Collège Sully à Rosny-Sur-Seine : 24 000 € pour le renouvellement de l'équipement en mobilier (17 500 € pour la salle de restauration / 6 500 € pour le Centre de Documentation et d'Information),
- Collège Galilée à Limay : 5 000 € pour le renouvellement du mobilier de la salle informatique.

Dit que ces dotations d'un montant total de 74 000 € seront imputées au chapitre 204 du budget départemental article 20431.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

COLLEGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX : DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2018

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.